

LILLE (T. 6826)
 Tous Appareils Dentaires
 les plus modernes
 Radiographie Dentaire
PRIX MODERES
 Consultations tous les jours
 de 9 h. à 12 h.
 et de 14 h. à 19 h.
 Dimanches et jours fériés
 de 9 h. à 12 h.

ABONNEMENTS.

Nord et Haut-Rhin	3 mois, 38.00	6 mois, 68.00	1 an, 118.00
Autres départements	38.00	68.00	118.00
Belgique	38.00	68.00	118.00
Union postale	38.00	68.00	118.00
Surf. E.	50.00	100.00	180.00

ANNONCES.....
REDACTION.....

BOURNAIS..... 08 et 71, Grande-Rue, Tél. 34, 9.00, 10.00 et 44.68.
TOURNAI..... 24, rue Coman, Tél. 21.
LILLE..... 8, rue Faidherbe, Tél. 87.07.
PARIS..... 13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09.40.
MOULIGNY..... 102, rue de la Station, Tél. 6.64.

DELAHAYE pour la
Salon de 1933
 confort
 élégance



DELAHAYE
 GOBERT Frères
 204, Nationale
 Lille

BILLET PARISIEN
LE PACTE
FRANCO-SOVIETIQUE
 (D'UN REDACTEUR SPECIAL)

Paris, 26 novembre (Miruit).
 Le Conseil des ministres a approuvé aujourd'hui le pacte de non-agression entre la France et les Soviets. Ce pacte, établi sur le modèle de toutes les conventions du même genre, stipule que les parties contractantes s'interdisent d'assister une tierce puissance qui se livrerait contre l'une d'elles à une agression. Par contre, si l'une des parties devient l'agresseur, l'autre est tenue de lui venir en aide. Ce pacte est donc un acte de solidarité internationale. Il est le résultat de la politique de paix que le Gouvernement français poursuit depuis 1918. Il est le résultat de la politique de paix que le Gouvernement soviétique poursuit depuis 1918. Il est le résultat de la politique de paix que le Gouvernement français poursuit depuis 1918.

LETTRE DE BRUXELLES
LA LEÇON DU REFUS
AMERICAIN
 (DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 26 NOVEMBRE 1932.
 Dans la bagarre électorale finissante, le refus formel et poli des Etats-Unis de reconnaître l'examen des dettes belges à leur égard et de suspendre le paiement qui doit être effectué le 15 décembre, passe inaperçu. Après les élections, il deviendra un sujet d'inquiétude, comme, d'ailleurs, tous les autres problèmes pendants. Car les élections ne suppriment aucune des angoisses sociales, économiques et politiques qui existaient avant la dissolution. Il y a des gens qui s'imaginent que les élections changeront la situation. Ils se trompent. Les élections ont troublé le pays, un peu plus, et semé la discorde entre des citoyens et des députés accablés par les mêmes appréhensions. Depuis 1918, la démission des alliés a fait la force de l'Allemagne et empêché les hommes d'affaires américains d'avoir confiance en une Europe toujours en querelle ou en discussions. Mais, le mal est fait. On ne le guérira qu'en adoptant un régime contraire à celui qui l'a produit. Et c'est ainsi qu'au lendemain de la campagne politique dissolvante qui se termine et au cours de laquelle les principes les plus sacrés ont été livrés aux disputes des carrleurs, les problèmes les plus graves vont être résolus par des décisions immédiates et décisives. Le refus de l'Amérique est symptomatique à ce sujet.

Un cortège de 50.000 commerçants à Bruxelles
 (W. W. P.)

Jeudi s'est déroulée à Bruxelles une manifestation à laquelle prirent part cinquante mille commerçants qui réclament des économies administratives.

La réunion du Reichstag va être ajournée et M. von Papen est virtuellement nommé chancelier

Berlin, 26 novembre. — Le « Conseil... de la Couronne » qui a eu lieu, ce matin, dans le cabinet de travail du maréchal von Hindenburg, aurait, abouti, contrairement en bruit qui s'était répandu à la fin de la matinée, à des décisions précises, définitives et à l'élaboration d'un plan de grande envergure que le prochain cabinet présidentiel aura à mettre en vigueur. Le chancelier von Papen avait offert au président de s'efforcer en faveur du baron von Neurath. Cette solution dépassait au président von Hindenburg. Dans ces conditions, il ne restait plus qu'une solution répondant au désir du chef de l'Etat et à son inclination personnelle : la nomination de M. von Papen à la tête du Cabinet. Le deuxième ordre de faits soumis à l'examen du « Conseil de la Couronne » concernait l'attitude que le nouveau gouvernement présidentiel aura à adopter immédiatement à l'égard du Reichstag qui se réunira le 6 décembre, fermement décidé à combattre le Cabinet avec acharnement. Une dissolution rendrait de nouvelles élections nécessaires. On s'est donc arrêté à l'idée d'un ajournement du Reichstag et c'est sur cet ajournement que porteront les nouvelles conversations entre le président et les autres ministres. Etant donné que les milieux officiels ne se font aucune illusion sur l'accueil que les partis et la majorité de l'opinion feront au nouveau Cabinet, on estime que le gouvernement ne devra pas attendre passivement ces réactions, mais les prévenir, en plaçant le pays en face de faits accomplis. C'est là, disent ces milieux, le sens véritable de l'ajournement des décisions présidentielles concernant la composition du Cabinet. Le nouveau chancelier sera désigné, les autres ministres seront nommés, le jour où les décrets-lois en préparation pourront être, en même temps soumis, à la signature du chef de l'Etat.

Les élections législatives ont lieu aujourd'hui en Belgique

BRUXELLES, 26 NOVEMBRE 1932.
 Il y a, pour les élections législatives qui ont lieu aujourd'hui dimanche, en Belgique, 2.557.743 électeurs inscrits, sur 8 millions d'habitants, c'est-à-dire que le suffrage est loin, en Belgique, d'être pur et simple. A peine vote le tiers de la population. La famille est éliminée comme tel de l'élection. Un père de famille, avec toutes ses charges et toutes ses responsabilités, est mis sur le même pied que le célibataire. Ces 2.557.743 électeurs se répartissent comme suit, par provinces :
 Anvers 351.001
 Brabant 526.382
 Flandre occidentale 277.384
 Flandre orientale 370.162
 Hainaut 424.071
 Liège 320.278
 Limbourg 100.001
 Luxembourg 70.427
 Namur 116.037
 Depuis 1929, le corps électoral a augmenté de 58.277 électeurs.
 La Chambre qui sortira des élections du 27 novembre se composera, comme l'ancienne, de 187 membres.
 Le Sénat comptera, dans la nouvelle législature, 159 membres au lieu de 153, se décomposant comme suit : 93 sénateurs élus par les collèges électoraux ; 44 sénateurs, au lieu de 40, élus par les conseils provinciaux ; 22 sénateurs cooptés, au lieu de 20, élus directement par le Sénat, d'après l'importance respective des partis représentés dans la Haute Assemblée.
 Voici comment se répartissent les voix et les sièges aux élections précédentes :
Catholiques
 1925... 78 sièges... 788.139 voix 37,8 %
 1929... 76 sièges... 835.270 voix 37,9 %
Libéraux
 1925... 22 sièges... 304.753 voix 14,6 %
 1929... 28 sièges... 303.352 voix 10,5 %
Socialistes
 1925... 78 sièges... 820.116 voix 39,4 %
 1929... 70 sièges... 788.317 voix 35,3 %
Frontistes
 1925... 6 sièges... 83.008 voix 4,0 %
 1929... 10 sièges... 128.488 voix 5,8 %
Communistes
 1925... 2 sièges... 34.145 voix 1,6 %
 1929... 1 siège... 50.007 voix 2,2 %
Isolés
 Ils étaient 2 depuis 1929.
 Le Sénat élu en 1929 comprenait 71 catholiques, 55 socialistes, 22 libéraux, 3 frontistes, 1 cultivateur et 1 isolé.

APRES LE MEURTRE D'UNE OCTOGÉNAIRE A PERUWELZ
 Une confrontation a eu lieu hier entre les trois inculpés à la frontière franco-belge, à Howardries.

LEQUEL DES TROIS A TUÉ M^{me} DELGUSTE ?

En haut : LA FOULE DES CURIEUX VENUS ASSISTER A LA CONFRONTATION.
 Au centre : A gauche : M. le JUGE D'INSTRUCTION CAILLAUD, DE DOUAI ET LE CAPITAINE DE GENDARMERIE DEVIENNE. — A droite : M. MAUROV, JUGE D'INSTRUCTION A TOURNAI.
 En bas : LES INCULPÉS : PIERRE VAN CALENBERGHE (à gauche), ALFRED HOMERIN (au centre) et FRANÇOIS DIEUDONNÉ (à droite).

Nous avons tenu nos lecteurs au courant de l'horrible assassinat d'une octogénaire, Mme Amélie Delguste. Celle-ci qui habitait à Peruwelz, rue des Américains, fut étranglée dans la soirée du 11 novembre par des individus qui lui volèrent les économies que la pauvre vieille cachait chez elle. Or, quelques jours plus tard, un Valenciennais, François Dieudonné, dit « Bouboule » qui paraissait bien documenté sur cette affaire « donna » deux Belges, Alfred Homérin, typographe et un calvaire de Peruwelz, Pierre Van Calenberghe.

Alfred Homérin fut arrêté sur un tramway qui se dirigeait vers la Sentinelle, près d'Anzin et quant aux deux autres, les gendarmes belges s'en chargèrent. Ils furent étonnés ainsi que la femme Van Calenberghe.

On sut bientôt que c'était bien les trois hommes qui avaient fait le coup, le soir du 11 novembre. Mais l'interrogatoire s'acheva, car aucun des trois accusés ne voulait avouer être l'assassin de Mme Delguste. Homérin, patiemment prétextait toujours avoir fait le guet tandis que Van Calenberghe et Dieudonné visitaient la maison de la vieille femme.

Il était donc du plus haut intérêt de réunir les trois inculpés afin de confronter leurs déclarations et savoir enfin quelle était la part exacte prise par chacun d'eux dans l'assassinat de la malheureuse octogénaire de Peruwelz. C'est pourquoi, comme Homérin — qui sera d'ailleurs en vertu d'une demande d'extradition, livré prochainement à la police belge — a été arrêté en terre française, il fut décidé de l'immer en face de ses deux complices qui sont entre les mains de la justice belge.

Cette confrontation a eu lieu hier, au hameau du Planty, dépendant de la commune belge de Howardries. Malheureusement, elle n'a pas donné le résultat espéré.

UN « NO MAN'S LAND » LEGAL
 On n'a pas perdu le souvenir de ces confrontations, qui ont lieu communément à la frontière franco-belge, en des cas semblables à celui qui nous occupe et pour lesquelles on pousse le soubriquet jusqu'à mettre une table à cheval sur la ligne-frontière, chacune des deux parties s'asseoyant l'une en face de l'autre.

Mais le juge d'instruction de Tournai et celui de Douai ont installé aujourd'hui, sur la frontière, un véritable « no man's land » temporaire que s'est déroulée la confrontation.

L'ARRIVEE DES TROIS INCULPÉS
 A 9 h. 15 du matin, des autos conduites par M. de Planart, au-delà de Mouchin, sur le territoire d'Aix-les-Bains, les magistrats français de la Cour de Douai et l'un des inculpés, Alfred Homérin, tiré par la circonstance de la prison de Couvin.

Les autres arrivèrent les magistrats belges de Tournai, conduisant sur le lieu de la confrontation Dieudonné, dit « Bouboule » et Van Calenberghe, qui tous deux sont sous les verrous à Tournai.

Il a suffi aux magistrats français de franchir un fragile pont de bois jeté sur le Lenoir, un petit cours d'eau qui délimite les deux territoires pour fouler le sol belge et se trouver au hameau du Planty. Là, dans une épicerie tenue par M. et Mme Lebrun, une véranda bien lieu de casin, au juge d'instruction de Tournai M. Maurov, qu'accompagnait le substitut M. Glorieux et le greffier M. Durbois. Autour de lui prirent place M. Caillaud, juge d'instruction à Douai, son greffier M. Boidin, le capitaine de gendarmerie Devienne, de Douai; l'adjoint belge Strang. De nombreux curieux de la région sont venus satisfaire leur curiosité et attendre patiemment la sortie des inculpés.

DE 9 HEURES 30 A MIDI 15
 De 9 h. 30 à 12 h. 15, les inculpés furent amenés à subir les violentes assauts de ses deux accusés, les trois opposés à Van Calenberghe, nous à partir de 10 h. 45 à Dieudonné.

Enfin à midi le trio se trouva réuni. M. Maurov, juge d'instruction à Tournai, dirigea la confrontation, s'efforçant de déterminer les « faits effectifs de chacun des comparses. Celui dont les déclarations de voix se percevaient le plus souvent au dehors, sera Dieudonné, dont la physionomie semble empreinte d'un bonacromisme sans doute trompeur, car une fois dans la véranda il devient particulièrement agressif sous les accusations d'Homérin.

Pendant de longs moments des passes particulièrement vives ont lieu entre les complices d'acier, adversaires aujourd'hui, car l'enjeu est redoutable, ils ne l'ignorent point.

Ils semblent d'ailleurs s'éterniser sur certaines questions d'argent qui remontrèrent même au premier vol commis chez Mme Delguste, un mois avant qu'elle fût assassinée, vol qu'Homérin ne fait aucune difficulté pour avouer.

Quoi qu'il en soit, même après la confrontation générale qui les mit aux prises de midi à midi 15, aucun des trois individus ne veut se déclarer l'auteur du meurtre, bien qu'à plusieurs reprises le magistrat leur ait présenté à brûle-pourpoint, des pièces à conviction, entre autres, une paire de ciseaux de boucher, trouvés le soir du meurtre et appartenant à l'un des auteurs de l'assassinat.

LES TROIS INCULPÉS GARDENT LA MEME ATTITUDE QU'À L'INSTRUCTION
 Ainsi d'ailleurs, qu'à bien voulu nous le dire le distingué magistrat instructeur M. Maurov, les trois inculpés ont maintenu la même attitude qu'à l'instruction, chacun rejetant sur les deux autres la responsabilité du meurtre, Homérin prétendant toujours que le soir du 11 novembre il faisait le guet.

UNE NOUVELLE CONFRONTATION GENERALE A TOURNAI
 Comme dans quelques jours Homérin sera remis à la justice belge, le Procureur de Tournai se livra alors à une nouvelle confrontation générale, à laquelle seront convoqués vraisemblablement les nombreux témoins déjà entendus dans cette affaire.

Cependant, il faut croire que le résultat de la confrontation d'hier, n'aura pas été vain en dépit de ses apparences. En effet, M. le juge d'instruction Maurov n'a pas caché que se trouvait favorisée sa conviction, quant à l'identité du coupable.

On conceit, néanmoins, qu'il attende pour la révéler, le résultat de confrontations plus décisives.

CLARA BOW A PARIS

(Ph. Manuel frères.)
 Clara Bow, l'une des grandes vedettes du cinéma, dont on annonce d'Hollywood la prochaine visite à Paris.

Le Conseil des Ministres

Paris, 26 novembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Albert Lebrun.
 M. Edouard Herriot, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a soumis au Conseil qui l'a approuvé, le texte d'un accord de non-agression et de la convention de conciliation sur lesquels un accord est intervenu entre le gouvernement français et le gouvernement russe. Ce traité correspond à celui qui a déjà été signé entre la Russie et la Pologne.
 M. Maurice Palmade, ministre du Budget, a mis le Conseil au courant de la situation de l'exercice 1931-1932, qui se traduit par un déficit de 5.000.000.000. Il a exposé l'état des dépenses budgétaires sur le chapitre du « Couverture nationale », l'ensemble des dépenses devant la Commission des Dépenses de la Chambre.
 M. Abel Gardes, ministre de l'Agriculture, a soumis à la signature du président de la République, un projet de loi tendant à faciliter par des avances de l'Etat, les opérations de financement de la récolte de céréales. Le montant du crédit ouvert, à cet effet, serait de 300 millions.

DES LETTRES DE MENACES CONTRE M. HERRIOT

Nantes, 26 novembre. — A propos de l'attentat d'Ingrandes, une enquête est ouverte dans le but de rechercher un individu, qui sous la signature de M. Robert, a envoyé, à la préfecture de la Loire-Inférieure et au commissariat de Nantes, des lettres écrites sur du papier à en-tête d'un café de Nantes, dans lesquelles il menace de mort M. Herriot, si celui-ci revient en Bretagne. Une lettre d'un même genre a été saisie dans le sous-main du même café et un signalement précis de l'individu a été fourni à la police.

AL CAPONE FERA : DIX ANS DE PRISON

Paris, 26 novembre. — M. Abel Gardes, a soumis, ce matin, à la signature du président de la République, un projet de loi tendant à faciliter, par des avances de l'Etat, les opérations de financement de la récolte de céréales. Le montant du crédit ouvert, à cet effet, serait de 300 millions.

LA FIN DE LA PROHIBITION AUX ETATS-UNIS

Les chefs démocrates et républicains de la Chambre des représentants ont proposé un plan en vue de vote, à une date rapprochée, d'une résolution ayant pour objet l'abrogation du dix-huitième amendement.
 Cette résolution sera probablement déposée dans les premiers jours de la courte session du congrès.
 Si la loi de prohibition vient à être abrogée, les brasseries pourront produire plus de 10.000 barriques de bière chaque jour, soit près de 4 millions de barriques par an.

Par suite d'une erreur, un village des Vosges avait été mobilisé

Épinal, 26 novembre. — La ville de Villerupt, dans les Vosges, avait été mobilisée à la suite d'une erreur et comme qui rappelle l'histoire de fausse mobilisation d'Arzacourt, en 1912.
 Ayant par erreur reçu des mains du chef de la cabine postale le pli confidentiel à ouvrir en cas de troubles, le maire d'Villerupt exécuta les ordres qu'il contenait, c'est-à-dire avertit les administrés, au son du tambour, qu'une partie d'entre eux étaient mobilisés.
 Déjà les personnes touchées par cet ordre s'approprièrent à aller à Mirecourt, à élever une tente, s'y étaient réunies et leur arrivée avait provoqué l'émotion que l'on pense, quand on s'aperçoit de l'erreur.
 Le préfet des Vosges, prévenu, mit immédiatement fin à cette méprise en faisant rassurer la population.

LA RÉORGANISATION DES CHEMINS DE FER

Voici les grandes lignes d'un plan d'abandon par les compagnies de chemins de fer, plus qu'il ne s'agit de combler le déficit évalué pour 1933 à plus de quatre milliards.
 Les compagnies préconisent la coordination rationnelle des moyens de transport. Elles réclament l'égalité commerciale, l'assouplissement de la procédure actuelle, l'abaissement des tarifs, un plus grand liberté technique, l'autorisation de substituer l'autobus et l'autorail au train, la mise en œuvre de nouvelles méthodes d'exploitation, un statut des transports publics sur toute l'étendue.
 Elles demandent l'égalité fiscale. Les compagnies proposent la création d'une société nationale chargée du transport de porte à porte. Elle aurait pour objet de réaliser une collaboration entre les chemins de fer, le poste et les transports automobiles, respectivement tous les trois dans la société dont le développement permettrait l'entrée, par la suite, des autres modes de transport.
 Cette société opérerait pour l'ensemble des réseaux dont elle regrouperait les sociétés filiales automobiles. La réorganisation envisagée par les compagnies tend surtout à développer l'utilisation commune de leurs services. Il y aurait à une fusion partielle déjà amorcée par les achats en commun de matériel. Elles proposent des exploitations communes entre réseaux voisins.
 Un comité de direction, qui prendrait place un commissaire du gouvernement aurait des pouvoirs très vastes pour le contrôle de la gestion.
 Mais, pour arriver à l'équilibre financier des réseaux, les compagnies estiment qu'il est indispensable de combiner avec les réformes ci-dessus indiquées d'autres mesures d'une efficacité moins lointaine.
 Ces mesures consistent dans l'élevation du coefficient qui était jusqu'ici de 3,4 au coefficient 5, pour les tarifs voyageurs, mais avec une réduction corrélative de l'impôt qui était

Quatre mineurs sont ensevelis dans un puits en Haute-Silésie

Breslau, 26 novembre. — Quatre mineurs ensevelis par un éboulement dans un puits de mine à Hindenburg (Haute-Silésie) ne sont pas encore déterrés. Les sauveteurs ont fait parvenir des vivres à l'un d'eux et espèrent le dégager ce soir.
 On craint que les trois autres n'aient succombé.

UNE EXPÉDITION AU POLE SUD

(Mondial photo Presse).
 L'EXPLORATEUR ET AVIATEUR NORVÉGIEN RÛSER LARSEN qui prépare une expédition au Pôle Sud avec quelques compagnons et 80 chiens.

Un pêcheur au brochet tire de l'eau... un jeune cerf

Louviers, 26 novembre. — M. Louis Lucac, cultivateur à Louviers, pêchait au brochet en aval du pont de Folleville, lorsqu'une touche magistrale attira son attention ; on juge de sa stupeur en voyant que son hameçon avait accroché un jeune cerf qui échoua sans doute, s'était jeté à l'eau et avait été entraîné par le courant.
 M. Lucac fut assez heureux pour maintenir cette belle pièce et la ramener en terre, mais s'étant, sur la rive, à l'aval de passants et en usant de stratagèmes.

Un commencement d'incendie au Salon de l'Aéronautique

Paris, 26 novembre. — Vers minuit trente, au Grand-Palais, le feu s'est déclaré dans le salon de l'aéronautique et s'est communiqué à un avion italien. Les pompiers des casernes du Vieux-Colombier, Blanche et Malar se sont rendus maîtres du feu après quinze minutes d'efforts.
 L'avion a été complètement détruit.

Un commencement d'incendie au Salon de l'Aéronautique

Paris, 26 novembre. — Vers minuit trente, au Grand-Palais, le feu s'est déclaré dans le salon de l'aéronautique et s'est communiqué à un avion italien. Les pompiers des casernes du Vieux-Colombier, Blanche et Malar se sont rendus maîtres du feu après quinze minutes d'efforts.
 L'avion a été complètement détruit.

Un commencement d'incendie au Salon de l'Aéronautique

Paris, 26 novembre. — Vers minuit trente, au Grand-Palais, le feu s'est déclaré dans le salon de l'aéronautique et s'est communiqué à un avion italien. Les pompiers des casernes du Vieux-Colombier, Blanche et Malar se sont rendus maîtres du feu après quinze minutes d'efforts.
 L'avion a été complètement détruit.

Un commencement d'incendie au Salon de l'Aéronautique

Paris, 26 novembre. — Vers minuit trente, au Grand-Palais, le feu s'est déclaré dans le salon de l'aéronautique et s'est communiqué à un avion italien. Les pompiers des casernes du Vieux-Colombier, Blanche et Malar se sont rendus maîtres du feu après quinze minutes d'efforts.
 L'avion a été complètement détruit.

M. PAUL-BONCOUR EST RENTRÉ A PARIS

M. Paul-Boncour, ministre de la Guerre, est arrivé à Paris, de retour de Genève.
 Il retournera à Genève vers le milieu de la semaine prochaine. En l'absence de M. Paul-Boncour, c'est M. René Magasin qui occupera la place de la France à la table du Conseil de la Société des Nations.